

## Programme de formation

### Fabrication de luminaires : les exigences réglementaires concernant la sécurité et la commercialisation

**Formateur : PIL LUMINAIRE – Bernard ONG**

---

#### Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître et appliquer les réglementations françaises et européennes s'appliquant aux luminaires afin de les commercialiser ;
- Fabriquer un luminaire répondant aux exigences réglementaires en vue du marquage CE ;
- Valider la conformité de ses propres luminaires ;
- Rédiger mode d'emploi et attestation de conformité UE obligatoire lors de la mise sur le marché ;
- Connaître et appliquer les exigences et obligations sur les emballages et sites internet
- Sécuriser, valoriser et mettre en vente sa production de luminaires.

#### 1<sup>er</sup> jour :

##### • Partie théorique :

##### **1-Connaître et mettre en œuvre la réglementation CE :**

- Présentation des organismes de contrôles (DGCCRF et les Douanes) et les sanctions
- Le principe du marquage CE : L'attestation de conformité - Le marquage - Le dossier technique.

##### **2-Identifier les règles de construction du luminaire, Directive Basse tension (DBT) :**

- Présentation de la norme NF EN 60598,
- Indice de protection IP,
- Les classes électriques,
- Les tests,
- Les exigences principales : Stabilité – Rotation - Résistance à la traction – Températures, maximales Protection des câbles - Simple isolation, double isolation, isolation renforcée – IP,

##### **3-La lumière & notions photométriques**

##### **4. Appliquer les autres directives Européennes :**

- RoHS, Restriction of Hazardous Substances,
- CEM, Comptabilité Électromagnétique,
- RED, Radio Equipment Directive,

● Partie pratique :

**5-Fabriquer un luminaire simple conforme :**

- Identifier des composants disponibles sur le marché,
- Utiliser les techniques de montage et d'assemblage.

**6. Réaliser le marquage CE :**

- Savoir rédiger le marquage CE selon différents types de luminaires

2<sup>ème</sup> jour :

● Partie théorique :

**7. Appliquer les autres directives Européennes :**

- ERP / Eco design,
- DEEE, Déchets d'Équipements Électrique et Electronique.

**8. L'emballage, le site internet et autres règlements à venir :**

- Rappel des exigences,
- Les obligations.

● Partie Pratique sur le luminaire du stagiaire :

**9. Présenter son luminaire et les moyens mis en œuvre pour assurer la conformité :**

- Réaliser le marquage CE de son luminaire,
- Rédiger la déclaration de conformité UE de son luminaire,
- Élaborer le mode d'emploi de son luminaire.

Le luminaire de chaque participant est examiné et contrôlé. Chaque participant réalise son marquage CE, son attestation de conformité UE et son mode d'emploi.

**Moyens et méthodes pédagogiques :**

- L'intégralité des supports pédagogiques de la formation sont téléchargés sur les ordinateurs portables des stagiaires via la clé USB fournie par le formateur,
  - Alternance d'apport théorique et atelier pratique,
  - Un questionnaire de positionnement en entrée en formation et un tour de table sont faits en début, de journée par le formateur,
  - Le repas du midi en présence des stagiaires est imposé au formateur afin de mesurer la perception du stage par chacun et intervenir si nécessaire au cours de l'après-midi,
  - Afin d'évaluer si les connaissances acquises pendant la formation sont correctement assimilées,
  - chaque stagiaire est évalué individuellement à l'aide :
    - ✓ De QCM pour la partie théorique,
    - ✓ De travaux pratiques pour la partie pratique
  - Point en fin de chaque journée de formation avec un recueil des impressions et une régulation sur les points soulevés :
- Journée 1 : suivi et contrôle du travail pratique fabrication du luminaire simple,  
Journée 2 : contrôle du luminaire de chaque participant.

## Suivi et évaluation des résultats :

Questionnaire de positionnement, feuille émargement, QCM, mises en pratique, document d'évaluation de satisfaction à chaud puis à froid, certificat de réalisation.

<b>Durée</b>	2 jours – soit 16 heures
<b>Horaires journaliers</b>	Jour 1 (9h - 12h30 et 13h30 – 18h), jour 2 (8h30 – 12h30 / 13h30/17h30)
<b>Public concerné</b>	Chef (fe)s d'entreprises artisanales ou salariés du secteur de l'ameublement, fabricants ou metteurs sur le marché du luminaire fonctionnels ou décoratifs.
<b>Formateur</b>	Bernard ONG - Directeur Technique du Syndicat du Luminaire, expert AFNOR TC34, expert NF EN 60598, membre Lightning Europe WG Vol / SUST / SPR.
<b>Prérequis</b>	Être inscrit en Chambre de Métiers ou le Chef (fe) d'entreprise si c'est le salarié qui est en formation, avoir déjà fabriqué un luminaire ou un prototype de luminaire
<b>Nombre de Participants</b>	8 à 12 personnes
<b>Restauration - hébergement</b>	<i>Non prévu par ACPS FORMATION (pour plus de renseignements, contacter le service formation 03.26.47.22.55 <a href="mailto:contact@acpsformation.fr">contact@acpsformation.fr</a>)</i>

**Accessibilité** : Si vous avez besoin d'un aménagement particulier, merci de prendre contact avec le service formation (ci-dessous les coordonnées ACPS FORMATION).

## Chaque stagiaire devra apporter :

Un luminaire ou un prototype de luminaire
Un ordinateur pour réaliser les documents obligatoires